Code de conduite des partenaires commerciaux de Bluestar Silicones

Le Code de conduite des partenaires commerciaux de Bluestar Silicones est aligné sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que des normes internationalement reconnues, notamment la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
Il définit les exigences et attentes fondamentales de Bluestar Silicones à l'égard de ses partenaires commerciaux en matière de conformité légale, d'éthique des affaires, de respect des droits de l'homme, de pratiques sociales et de protection de l'environnement.
Ce Code s'applique à l'ensemble des partenaires commerciaux de Bluestar Silicones, y compris, sans s'y limiter, les fournisseurs, distributeurs, agents, négociants, revendeurs, prestataires de services et partenaires de coentreprise.
Les partenaires commerciaux peuvent être tenus de réaliser des auto-évaluations de conformité et, dans une mesure raisonnable, de coopérer aux audits de conformité, inspections sur site et actions de formation menés par Bluestar Silicones ou par des tiers mandatés.
La conclusion d'un accord avec Bluestar Silicones vaut acceptation et engagement de respecter les principes et exigences énoncés dans le présent Code.

Pratiques commerciales légales et conformes

- Se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur ;
- Ne participer à aucune opération, directement ou indirectement, qui entraîne une violation des réglementations relatives aux sanctions, y compris celles édictées par la Chine, l'Union Européenne et les États-Unis ;
- Exercer leurs activités conformément aux lois antitrust en vigueur, y compris les règles relatives à la fixation des prix et au partage du marché avec les concurrents ;
- Interdire et refuser de soutenir le blanchiment d'argent sous toutes ses formes.

Intégrité des affaires et lutte contre la corruption

- Ne pas offrir, promettre, donner, solliciter ou accepter de pots-de-vin, commissions occultes ou avantages indus, sous quelque forme que ce soit ;
- Ne pas offrir ou accepter de cadeaux, invitations, divertissements, déplacements ou parrainages inappropriés ou déraisonnables, susceptibles d'influencer - ou d'être perçus comme influençant - une décision commerciale ;
- Ne pas recourir à des tiers, notamment des agents, distributeurs, consultants, apporteurs d'affaires ou autres intermédiaires, pour commettre, faciliter, dissimuler ou soutenir des pratiques de corruption ou des transferts d'avantages indus, que le personnel de Bluestar Silicones soit directement impliqué ou non.

Droits de l'homme, travail et pratiques d'emploi

- Mettre en place des systèmes adaptés de **santé et sécurité au travail**, garantir un environnement de travail sûr et prévenir les risques professionnels ;
- Respecter la dignité, la vie privée et les droits légaux des travailleurs, et promouvoir un environnement de travail équitable et inclusif ;
- S'abstenir de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de traitement abusif fondé sur des caractéristiques protégées par le droit ;
- Respecter le droit du travail applicable en matière de rémunération, de durée du travail et de conditions d'emploi, ainsi que la liberté d'association et la négociation collective ;
- Ne pas recourir au travail des enfants ni employer des personnes âgées de moins de l'âge légal minimum de travail ;
- Limiter les travaux dangereux et les travaux de nuit aux personnes âgées de plus de 18 ans ;
- Sauf disposition contraire du droit local applicable, conclure des contrats de travail écrits avec les employés rédigés dans une langue qu'ils comprennent et définissant clairement les conditions et modalités d'emploi ;
- Ne pas recourir à ni tolérer aucune forme de travail forcé ou involontaire, d'esclavage moderne, de traite des êtres humains ou toute autre violation des droits de l'homme.

Protection de l'environnement et développement durable

- Respecter les normes légales et internationales en matière de protection de l'environnement et du climat ;
- Réduire au minimum l'impact environnemental de leurs activités et rechercher une amélioration continue ;
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale adaptés afin de limiter les impacts négatifs liés aux activités industrielles et à l'approvisionnement en matières premières, tout en évitant de porter atteinte aux ressources ou aux moyens de subsistance des populations vulnérables ;
- Faire des efforts raisonnables pour éviter l'utilisation de minerais ou matières premières de conflit qui fiancent directement ou indirectement des groupes armés violant les droits de l'homme.

Protection des données et sécurité de l'information

- Protéger les données personnelles (y compris celles des employés et partenaires), les informations confidentielles et la propriété intellectuelle en mettant en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de prévenir tout accès non autorisé, toute divulgation, toute utilisation abusive ou toute fuite d'informations ;
- Ne pas divulguer ni utiliser abusivement les informations obtenues dans le cadre de la relation commerciale ;
- Se conformer aux lois applicables en matière de protection des données, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi chinoise sur la protection des informations personnelles (PIPL).

Conflits d'intérêts et concurrence loyale

- Déclarer rapidement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel susceptible d'affecter l'objectivité ou l'impartialité de leurs engagements ;
- Mettre en place des mesures appropriées pour prévenir ou gérer ces conflits ;
- S'abstenir de toute manipulation de marché, entente illicite, truquage d'offres, fausses transactions ou autre pratique anticoncurrentielle ou illégale.

Chaîne d'approvisionnement

- Déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que leurs partenaires commerciaux respectent le présent Code de conduite ou un code contenant des conditions équivalentes.

Speak up, audit et sanctions

- Les partenaires commerciaux doivent mettre en place ou utiliser des dispositifs d'alerte appropriés, garantissant la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles.
 La plateforme d'alerte de Bluestar Silicones https://bluestar-silicones.integrityline.com/ est accessible par e-mail ou téléphone ;
- Bluestar Silicones se réserve le droit, dans une mesure raisonnable, de procéder à des audits, contrôles ou enquêtes portant sur le respect du présent Code ;
- En cas de manquement, Bluestar Silicones pourra exiger des mesures correctives adaptées à la nature et à la gravité de la violation. Si ces mesures ne sont pas mises en œuvre dans un délai raisonnable ou en cas de non-conformité majeure Bluestar Silicones se réserve le droit de suspendre ou mettre fin à la relation commerciale, sans préjudice de ses autres droits.

En tant que partenaire commercial de Bluestar Silicones, nous reconnaissons et nous engageons à respecter le présent Code de conduite :

Nom de l'entreprise :
Signature autorisée :
Date :
Cachet / Cachet officiel (le cas échéant) :